



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police municipale

Question écrite n° 2342

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à la proposition de l'association des maires de France qui demande au Gouvernement qu'il soumette au Parlement un projet de loi relatif aux polices municipales (mémoire remis au Premier ministre - juillet 1997).

Texte de la réponse

Ainsi que le souhaite l'association des maires de France, un projet de loi sera déposé à brève échéance devant la représentation nationale. Il est en effet nécessaire, dans l'intérêt général, que l'activité des polices municipales soit encadrée par une loi pour mettre fin à l'imprécision du droit sur les compétences actuelles des agents de police municipale et les moyens dont ceux-ci peuvent disposer. Il importe également de renforcer par la loi le contrôle de l'Etat sur les polices municipales, dans le respect du principe de libre administration des communes. Les réflexions les plus approfondies menées depuis une dizaine d'années ont fait apparaître des vues convergentes sur ces trois aspects de la réforme des polices municipales que le Gouvernement entend mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2342

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2694

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3445